Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 68 (1923)
Heft: 11

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

L'armée au Conseil national. — Le retour au recrutement normal. — Où en sont nos effectifs? — Le corps des instructeurs. — Les crédits pour l'instruction. — Les cours de répétition de l'infanterie en 1923.

Il n'est pas exagéré de considérer comme le fait le plus important des deux derniers mois militaires l'invitation adressée par le Conseil national au Département militaire fédéral de revenir à un recrutement plus conforme aux nécessités de l'armée et plus respectueux de la Constitution. Depuis quatre ans, en haut lieu, on s'est préoccupé d'administrer l'armée dans un esprit de politique parlementaire plus que selon les exigences techniques, et la conséquence a été, comme toujours en pareil cas, un affaiblissement de la défense nationale. Si l'opinion est que l'instrument est devenu inutile, qu'on le dise et surtout qu'on le démontre; il est superflu, en effet, d'imposer à un peuple des sacrifices sans motifs. Mais il faut commencer par faire la démonstration, car ce serait une très lourde responsabilité des milieux dirigeants que de permettre la détérioration du seul moyen dont nous disposions d'assurer à la nation une relative sécurité dans une période de crise.

Nous disons bien seul moyen. Ailleurs, nous voyons les Etats soucieux de se garantir réciproquement leur sécurité à l'aide de conventions militaires. Ils mettent le souci de leur défense au premier plan et le désarmement au deuxième, subordonné à la sécurité acquise. En Suisse, nous suivons la voie inverse ; nous abandonnons la sécurité du territoire au nom de la neutralité perpétuelle poussée jusqu'au tabou ; nous ne voulons même pas prévoir les mesures qui devraient être prises pour sa garantie, le cas échéant, d'un commun accord avec les garants. Puis, par surcroît d'inconséquence, nous négligeons notre modeste garantie personnelle, notre armée. Comprenne qui peut.

En temps de paix on peut vivre dans la confusion des idées. En temps de guerre, c'est une autre question. La « frousse » intervient qui vous éclaire sur les réalités et inspire les résolutions pratiques ; on ne redoute plus alors le contact entre états-majors pour sauver de l'invasion, dans la mesure du possible, au moins une petite fraction du sol national. Mais à ce moment-là, il est trop tard; si la guerre doit s'étendre à nous, cela ne peut plus être que sur notre

territoire au lieu d'être maintenue sur ses confins, ou de lui être épargnée par un garde à vous adressé à qui oublierait que la susdite neutralité a des garants prêts à la soutenir autrement que par des propos diplomatiques.

Notre système est celui de la Belgique en 1914. Au moment où le général Leman voulut mettre en état de défense les intervalles des forts de Liége, ordre lui fut donné de n'en rien faire afin que la Belgique ne parût pas oublier sa politique de neutralité. En quarante-huit heures, les intervalles furent forcés et pas mal de braves gens tués. Ainsi comprise, la neutralité perpétuelle ne sauva pas la Belgique quand la guerre survint.

La résolution du Conseil national a au moins cet avantage de considérer nos devoirs envers nous-mêmes, que nous étions en train d'oublier. Le Département militaire fédéral a répondu qu'il était d'accord, d'où l'on tirera cette conclusion qu'il a reconnu ses erreurs et renonce à la persévérance diabolique de l'adage latin.

* * *

Nous ne connaissons pas, par régiments ou par bataillons, les effectifs auxquels sont tombés nos unités. A juger par ceux des brigades d'infanterie pendant leurs derniers cours de répétition, il semble qu'il règne une grande inégalité, non seulement de canton à canton mais entre les unités d'un même canton. Il en est ainsi, dans tous les cas dans le canton de Vaud. A la 1re brigade d'infanterie, par exemple, le bataillon 7 a tranché nettement sur les autres, les classes d'âge appelées l'étoffant notablement davantage. A la 3me brigade de montagne, la différence a été sensible entre le régiment vaudois et le régiment valaisan. Tandis que les trois bataillons de ce dernier lui ont donné un effectif de présence d'environ 2000 officiers, sous-officiers et soldats, les deux bataillons de l'autre ne lui ont pas fourni mille hommes. De toutes façons, le recrutement est insuffisant pour assurer aux divisions les dépôts désirables. C'est dire que la résolution du Conseil national présentait un caractère d'urgence.

* * *

Autre résolution favorable : le Conseil national s'est avisé que la quantité n'était pas tout, que la qualité devait aussi être envisagée ; il a demandé au Département militaire de porter son attention sur le recrutement du corps des instructeurs.

C'est en effet un objet de majeure importance ; il ne peut être question d'une bonne instruction de notre armée de milices sans un bon corps d'instructeurs. Cette nécessité a pu s'effacer plus ou moins

pendant la longue période du service des frontières, qui a laissé aux officiers de troupe le temps de se familiariser avec les obligations de l'instruction de leurs hommes et de leurs cadres et avec la recherche des meilleures méthodes d'enseignement. Mais les circonstances ne sont plus celles-là; nous sommes revenus aux brèves périodes de convocation coupées de longs intervalles pendant lesquels les officiers sont sans contact immédiat avec leurs sous-ordres. Il est indispensable de disposer d'un noyau d'instructeurs qui puissent servir de guides et de conseils, collectionnent les expériences, soient les conservateurs de l'esprit de l'instruction et demeurent, pour ce travail, en état de constant entraînement. Ces instructeurs ne seront jamais trop à la hauteur de leur mission, on ne fera donc jamais assez pour les en rendre dignes.

On a relevé au Conseil national que leur effectif était tombé à 30 % au-dessous du chiffre considéré par la loi comme normal, et que les conditions de la vie civile, plus favorables que celles de leur profession, avaient enlevé au corps de ses éléments parmi les plus aptes. Cette dernière considération est, à notre avis, celle qu'il convient surtout de retenir ; il s'agit moins de nombre que de qualité, et le nombre lui-même doit envisager les exigences de la qualité. Il doit être suffisant pour empêcher l'usure prématurée des sujets, et les mutations doivent être organisées de telle sorte que les sujets usés ou reconnus de moindre valeur soient attribués à d'autres fonctions qui répondent encore à leur activité, et soient remplacés, sans dommage immérité pour eux, par des éléments d'un meilleur rendement.

Ce problème, parmi les plus importants qui se posent dans notre armée, doit être étudié vu de haut. Il faut, pour sa solution, mettre résolument de côté les rivalités qui se font jour quelquefois entre nos deux catégories d'officiers, et les arrière-pensées personnelles ; il faut mettre de côté, pareillement, les arguments bureaucratiques, les habitudes de l'administration, tout ce qui risque de détourner l'attention du seul but à atteindre, les nécessités du perfectionnement de l'armée. C'est à elle que les réformateurs doivent penser, et rien qu'à elle. Quelles qualités doivent être celles des meilleurs instructeurs pour assurer à l'armée la meilleure instruction, c'est là ce qu'il convient de se demander ; après quoi on recherchera les meilleurs moyens de procurer aux futurs instructeurs ces qualités-là.

Au Conseil national, le lieutenant-colonel Dollfus a insisté sur ces points ; il a rappelé des chiffres donnés par le D.M.F. dans son dernier rapport de gestion et en a tiré des conséquences. Les chiffres mettent

en regard l'effectif budgétaire et l'effectif de présence des instructeurs officiers subalternes à fin 1922 :

	Effect. budgét.	Effect. de prés.
Infanterie	7	3
Cavalerie	3	0
Artillerie	8	1
Génie	2	1
Troupes de forteresse ...	1	0
Service de santé	4	3 dont 2 provisoires
Service des subsistances	1	0
Total	26	8

Ce déficit du recrutement, le lieutenant-colonel Dollfus lui trouve des causes matérielles et morales. L'officier-instructeur subalterne, premier-lieutenant, est équiparé à un secrétaire de chancellerie de 2e classe; sa solde est de 3700 fr. Cependant, lorsqu'une place de secrétaire de chancellerie est vacante, les candidats se présentent par centaines. Pourquoi y a-t-il pénurie d'instructeurs ?

Il y a d'abord les exigences indispensables de préparation, trois années d'apprentissage et trois semestres d'école militaire. Après quoi, sa vie n'est pas bien rose. D'un tableau du chef de l'arme de l'artillerie, par exemple, il ressort que le temps de service des instructeurs de cette arme sur la place de leur domicile dure de 1 1/2 à 6 mois de l'année. Le reste du temps, ils servent ailleurs et reçoivent une indemnité de 10 francs par jour s'ils sont mariés, 6 francs s'ils sont célibataires. Déduisez leurs frais de voyage du dimanche pour aller voir les leurs, ils ne s'enrichiront pas aux dépens de la république. Ils subissent ainsi, sans compensation, le dommage moral d'être séparés de leur famille pendant la plus grande partie de l'année.

Et les trop nombreuses places vacantes entraînent une surcharge de travail pour les instructeurs en fonctions, ce qui nuit à leur développement, surtout dans les armes spéciales. Ici encore, l'artillerie est particulièrement préjudiciée ; ses instructeurs ne peuvent suivre les cours des autres armes alors que ce serait indispensable. A ce propos, on extraira le passage suivant d'un rapport du colonel Bridel : « Rien n'est plus décourageant que d'être obligé de se dire, à la fin de chaque cours et de chaque école, que vu la pénurie de personnel d'instruction, le résultat auquel on pourrait arriver n'a pas été obtenu. Cette insuffisance a une répercussion néfaste sur l'unité de doctrine. Il est impossible, actuellement, de procurer aux écoles

centrales et aux cours d'état-major le personnel d'instruction qui conviendrait pour l'enseignement de la tactique de l'artillerie. D'autre part, les officiers-instructeurs d'artillerie, continuellement accaparés par leurs fonctions, ne peuvent prendre part à l'école centrale II ni faire aucun stage dans l'infanterie et dans la cavalerie, ce qui serait d'une grande valeur pour eux et pour leur arme.

» Il faut nécessairement et avant tout réaliser ce progrès si l'on veut obtenir l'unité de doctrine dans l'emploi de notre artillerie en liaison avec les autres armes. »

* * *

Le budget du Département militaire fédéral pour 1924 prévoit une augmentation de crédit pour l'instruction. C'est en effet l'objet capital sur lequel l'attention doit se porter. Nous n'avons pas encore de renseignements d'ensemble sur les résultats des cours de répétition en 1923. En ce qui concerne l'infanterie une remarque générale est que si la conduite du bataillon et de la compagnie a réalisé des progrès, celle de la section et des groupes de combat est très maladroite. Peut-être obtiendra-t-on de meilleurs résultats une fois l'arme nécessaire à l'enseignement tactique du groupe aux mains de la troupe. On se demande néanmoins si nos conditions spéciales permettent d'espérer la formation suffisante de sous-officiers chargés du commandement de groupes de deux escouades et s'il ne conviendrait pas de revenir à une organisation plus simple de la section d'infanterie.

La collaboration de l'infanterie et de l'artillerie a laissé à désirer. Pourrait-il en être autrement avec deux journées d'instruction par an ?

Une autre observation assez générale est que, faute d'occasions, nos officiers n'ont plus la pratique du service en campagne. Avant-postes, avant-gardes, etc. sont devenus choses à peu près inconnues et dont l'enseignement devra être repris complètement.

Retenons l'observation sur le défaut de collaboration entre fantassins et artillerie ; elle confirme, de la part de ceux-là, la remarque du colonel Bridel reproduite ci-dessus.

CHRONIQUE ALLEMANDE[1]

(De notre correspondant particulier.)

La renaissance de l'esprit militaire en Allemagne. — Le conflit Berlin-Munich. — Les dissensions entre le Ministre de la guerre (Reichswehr-Minister) et le Commandant en chef de l'armée (Chef der obersten Heeresleitung), d'une part, et le Commandant en chef du contingent bavarois de la Reischswehr, d'autre part. — Notre Reichswehr et le recrutement de ses officiers.

Parmi toutes les nouvelles désolantes de notre malheureux pays qui ne cessent de parvenir à l'étranger, il en est une que nos camarades du dehors, au moins dans les pays neutres où l'on tâche de nous rendre justice, apprendront avec plaisir : la renaissance de l'esprit martial en Allemagne, ou plutôt sa propagation dans des couches populaires qui, depuis la guerre, étaient devenues plus ou moins indifférentes aux affaires militaires. Peut-être aura-t-on lu les récits de fêtes régimentaires, c'est-à-dire des fêtes organisées par les sociétés d'anciens officiers et soldats (Regiments-Vereine), qui ont réuni des milliers de participants dans leurs anciennes garnisons, venus de toutes parts pour rencontrer leurs compagnons d'arme et témoigner de leur patriotisme, ainsi que de leur fidélité au drapeau noir-blanc-rouge sous lequel ils ont vaincu dans d'innombrables combats et porté la gloire allemande jusque dans les pays les plus lointains. En Bavière, les poses de premières pierres ou les inaugurations de monuments commémoratifs élevés aux héros morts pour la patrie sont accompagnées de défilés devant les chefs, défilés qui durent des heures. Ce sont les Unions de combat (Kampfverbände) qui viennent rendre hommage à leurs chefs et défilent en poussant des cris de joie. Dans les sociétés d'anciens combattants (Kriegsvereine), l'élan patriotique augmente de jour en jour. Les étudiants sont saisis du même esprit et affluerait eux aussi par milliers sous les drapeaux si le traité de Versailles ne nous enchaînait pas. Le « Wehrverein », fondé en 1913, et qui a pour but de propager l'esprit guerrier dans la nation et d'inculquer la discipline à la jeunesse, alors qu'elle n'est pas soumise au service obligatoire et général, redou-

[1] La situation militaire en Allemagne devenant intéressante de nouveau, la *Revue militaire suisse* reprend la publication d'une chronique allemande qui paraîtra, sauf imprévu, trimestriellement. La *Revue* s'est adressée à cet effet à un officier de haut grade de l'ancienne armée impériale, en l'assurant d'une complète liberté d'expression. Ce que les lecteurs désirent connaître, c'est l'état militaire en Allemagne, armée et esprit, tels que les Allemands eux-mêmes la considèrent. Les lettres périodiques de notre honorable correspondant, dont la première, qu'on lira avec intérêt, vient de nous arriver affranchie de 6 milliards de marks, rempliront ce programme documentaire. (*Réd.*)

ble d'activité ; ces temps derniers, des milliers de nouveaux membres se sont fait inscrire sur ses listes.

Dans le même temps, notre Reichswehr étouffe des révoltes communistes en Saxe et en Thuringe. Plus que jamais, nos socialistes de toutes nuances, fidèles à leur programme antimilitariste et pacifiste, luttent opiniâtrement contre la Reichswehr, représentante de l'esprit militaire et qui, après une certaine torpeur, le voit se réveiller chez elle. Ils craignent ce réveil par-dessus tout. De longues années durant, sous l'empire, ils l'ont combattu, l'ont souillé et profané pendant la révolution et ont fini par le détrôner. Mais heureusement ces temps néfastes sont passés et le sont à jamais, espérons-le. Cinq années de tribulations inouïes à la suite de la prétendue paix de Versailles ont eu pour résultat de faire comprendre aux Allemands qu'un peuple sans esprit militaire est condamné à la ruine.

Il semble que la Bavière soit aujourd'hui l'héritière et la gardienne de cet esprit, dont la Prusse des Hohenzollern fut le berceau et qui, de là, a gagné toute l'Allemagne. Actuellement, la Bavière est pour ainsi dire plus prussienne que la Prusse elle-même. C'est chez elle que les qualités militaires, l'ordre, la discipline, le sentiment de la subordination, la bravoure, bref, l'esprit militaire, en un mot, a trouvé sa plus forte incarnation.

* * *

Il est très difficile pour nos camarades de l'étranger de se former une idée des dissensions qui se sont produites entre le Ministre de la guerre, le Commandant en chef de l'armée et le Commandant en chef du contingent bavarois de la Reichswehr. Pour les comprendre, il faut être au courant de la situation politique intérieure en Allemagne. Le mieux est de s'en référer à la déclaration de M. von Kahr, le dictateur bavarois : « Dans ce conflit, a-t-il dit, il ne s'agit ni du général von Lossow, ni de la Reichswehr, mais, en réalité, de la grande lutte entre l'idée marxiste, internationaliste et anti-allemande (undeutsch) et l'idée nationale et chrétienne. La Bavière donne le pas à l'idée allemande. »

Donc, la Bavière ne s'oppose pas au Reich, mais bien à son gouvernement, où l'influence du parti socialiste a prédominé jusqu'ici tandis que la Bavière s'en est émancipée depuis quelques années. C'est cette influence déjà qui, s'écartant des conceptions bismarckiennes et s'insurgeant contre les expériences de l'histoire, a fait perdre partiellement à la Bavière son indépendance que Bismarck entendait lui laisser, en matière militaire surtout. Les dissensions entre les

chefs de Berlin et de Munich sont très regrettables, cela va sans dire ; elles devront être aplanies et le seront certainement, parce que, au fond, ces chefs s'entendent bien sur le but à atteindre, un empire où l'idée nationale l'emporte sur l'idée internationale représentée par les partis de gauche assujettis à l'influence juive.

Voulant épargner les détails au lecteur suisse, je me borne à déclarer que les sympathies de l'Allemagne nationale, la majorité des Allemands maintenant, sont du côté de la Bavière et non de Berlin. Il est bien regrettable qu'à l'étranger on forme son opinion sur les affaires allemandes d'après la presse juive internationale, *Gazette de Francfort* et *Berliner Tageblatt* surtout, et non sur la presse nationale, la *Deutsche Zeitung* de Berlin, par exemple. Ma tâche sera remplie, si j'ai réussi à recommander aux lecteurs étrangers une certaine réserve à l'endroit de la susdite presse.

* * *

Après ces préliminaires, j'en viens à notre Reichswehr.

Nous autres, anciens officiers de l'armée impériale, sommes désolés en comparant avec cette dernière qui, au témoignage des chefs ennemis, était la première du monde, la minime armée d'aujourd'hui. Toutefois, pour être juste, il faut reconnaître que, si petite soit-elle, celle-ci est parvenue, à force de travail, à être un instrument efficace. Elle est basée sur une loi militaire qui ne répond en aucune façon à la république démocratique. C'est qu'en entrant au régiment, le jeune volontaire doit s'engager pour douze ans ! Il est impossible qu'un régime pareil dure longtemps ; cela a été déclaré au Reichstag à diverses reprises par des représentants du gouvernement. Mais telle qu'elle est, la Reichswehr est l'héritière et la conservatrice des traditions de la glorieuse armée impériale. C'est tout naturel, puisque les officiers qui comptent 25 ans et plus proviennent tous de l'ancienne armée et que ceux qui sont au-dessous de cet âge, ainsi que les futurs officiers, sortent des mêmes classes sociales qui ont fourni autrefois les chefs qu'on a vu conduire l'armée à d'innombrables victoires, savoir la noblesse, les familles d'officiers et de fonctionnaires, ainsi que les meilleures familles bourgeoises. Tant à l'intérieur qu'à l'étranger, on a dénigré le corps des officiers de la Reichswehr, disant que seules des raisons d'intérêts matériels les ont engagés à offrir leurs services à la république. Certes, ces raisons y ont été pour quelque chose, vu l'encombrement de la plupart des professions. Mais s'ensuit-il qu'il faille savoir moins de gré aux hommes qui accordent leurs services à un système politique pour lequel ils ont peu de goût, et dans les circonstances les plus difficiles, cela par amour du

métier et de la patrie, et remplissent leur devoir, quoique abreuvés par les internationalistes, et dans ce moment plus que jamais, d'insultes et d'atteintes à leur honneur ? Les officiers de la Reichswehr n'ont qu'un désir ardent : être libérés des chaînes du traité de Versailles qui interdit à la nation allemande ce qui est accordé aux plus petits Etats nouvellement créés, et pouvoir servir dans une grande armée basée sur le service général et obligatoire.

* * *

Comment sont recrutés les officiers de la Reichswehr ? On sait que ceux de l'ancienne armée impériale se recrutaient pour deux tiers parmi les jeunes gens sortant des écoles secondaires, qui s'enrôlaient avant l'âge de vingt ans avec la perspective de gagner leurs épaulettes après 18 mois de service, dont 9 mois à une école de guerre, et pour un tiers parmi les élèves du corps des cadets. C'est complètement changé. On a estimé indispensable de procurer aux futurs officiers une instruction beaucoup plus approfondie, et en même temps de ne leur donner les épaulettes qu'à un âge plus avancé, vu le service de douze ans des soldats. Tout simple soldat peut aspirer à l'épaulette, moyennant certaines connaissances scientifiques et les autres qualités d'un chef, surtout un caractère irréprochable, de l'énergie et une instruction militaire parfaite. En un mot, toutes les qualités qui assurent l'autorité sur les subordonnés.

La carrière d'un aspirant-officier est la suivante :

1. S'il est bachelier d'une école secondaire :

Entrée : 1er avril 1923, par exemple. Quinze mois de service pratique, soit jusqu'au 1er juillet 1924. En juin 1924, un examen d'aspirant-officier, purement militaire, et nomination au grade d'aspirant-officier. Trois mois de service pratique comme tel, soit jusqu'au 1er octobre 1924.

Premier cours de 10 ½ mois à l'école d'armes (Waffenschule), donc du 1er octobre 1924 au 15 août 1925. Pendant ce cours, promotion au grade de sous-officier. A la fin du cours, examen d'enseigne (Fähnrichsprüfung). Promotion au grade d'enseigne.

Un mois et demi de service pratique, ce qui nous porte au 1er octobre 1925.

Deuxième cours à l'école d'armes, de 10 ½ mois, comme le premier, et nous voilà au 15 août 1926. Examen d'officier et promotion au grade d'enseigne en chef (Oberfähnrich) ; 7 ½ mois de service pratique, du 15 août 1926 au 1er avril 1927. Election par le corps d'officiers (Offizierswahl) et promotion au grade de sous-lieutenant.

Total : 48 mois, soit 4 ans.

2. Non bacheliers.

Service pratique de 2 ans, suivi d'un examen scientifique préliminaire. Puis 3e année de service pratique pendant laquelle le jeune homme a l'occasion de perfectionner son instruction générale. A la fin de cette 3e année, examen scientifique. Après 3 nouvelles années, examen d'aspirant-officier. Total : 72 mois ou 6 ans.

Les examens réitérés ont pour effet de prolonger notablement le temps d'instruction en comparaison des 18 mois d'autrefois. Il n'y aura donc plus, comme jadis, de jeunes officiers de 18 à 20 ans. En revanche, la situation économique des intéressés est très améliorée. Dès le début, le jeune homme touche une solde qui le rend indépendant du porte-monnaie de son père ; il est soldé conformément à la loi sur les appointements des employés, et, progressivement, au fur et à mesure de son avancement. (Pour le détail, je renvoie au règlement pour le recrutement des officiers, Offizier Ergänzungs-Bestimmungen. Berlin, G. Bath, Bernburgerstr. 24.) Ce qui est essentiel, c'est que règne dans le corps des officiers de la Reichswehr le vieil esprit militaire prussien-allemand qui a recueilli tant de lauriers dans toutes les guerres, depuis les temps du Grand Electeur de Brandebourg et de Frédéric-le-Grand.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

La préparation militaire en France.

Le *Journal Officiel* a récemment publié un décret relatif à la *préparation militaire supérieure*, incorporant ainsi au domaine de notre législation militaire une institution péniblement accrue après la guerre et dont l'existence incertaine méritait d'être au plus tôt affranchie des tares de la prime croissance.

Malheureusement, cette préparation supérieure ne constitue qu'une fraction de l'ensemble des institutions pré-militaires sur lesquelles repose l'avenir de notre armée, si les durées de service actif persistent à évoluer vers des réductions successives. Il y a encore ce qu'on appelle, dans le Bulletin officiel du Ministère de la Guerre, la *préparation au service militaire de la jeunesse.* Jusqu'à présent, celle-ci n'a pas réussi à atteindre le stade du décret ; elle s'en tient toujours au régime des instructions ministérielles qui ont, comme on sait, la fixité de l'oiseau sur la branche.

Il est regrettable que l'on tarde tant à mettre sur pied un statut

complet organique de cette préparation pré-militaire. Mais la faute en incombe bien aux intéressés eux-mêmes. Pourquoi faut-il qu'il y ait, dans l'Administration centrale de la Guerre, deux organes distincts entre lesquels ces questions intimement connexes se trouvent partagées ? Tandis que l'état-major de l'armée défend de ses foudres la préparation supérieure, celle de la jeunesse appartient au service de l'instruction physique, aux mains de M. Henry Paté, un parlementaire autonome, assis en bordure sur le fauteuil de M. Maginot, le ministre en titre ; ce qui ne laisse pas d'être alléchant pour l'un et gênant pour les deux...

Pourquoi deux services à s'occuper de questions dont la similitude n'échappe à personne ? Il semble qu'il y ait là un correctif important à introduire au plus vite dans cette préparation pré-militaire qui constitue bien un ensemble. Et pourquoi, enfin, l'Administration de la rue St-Dominique, se laissant adapter à la nation armée, ne comprendrait-elle pas trois grandes branches : celle pré-militaire, celle de l'armée active, celle des réserves, constituant à elles trois cette fameuse subdivision du personnel que rêvent les partisans d'une réfection totale de notre Ministère de la Guerre ?

Ici, poser la question, ce n'est pas la résoudre. Quoiqu'il en soit, le pas réalisé est loin d'être insignifiant dans l'œuvre des institutions pré-militaires.

Celles-ci ne datent pas d'hier. On en relèverait des traces plus profondes qu'on imagine jusque dans la société de l'ancien régime et je passe sur les réquisitions locales de jeunes gens, à l'époque de la Révolution française ; elles préludaient aux levées que la Convention se voyait tenue de faire pour résister à l'Europe réactionnaire.

Pour en venir à la période contemporaine, ce fut après 1870 que nous sentîmes le besoin d'éduquer, en vue de la guerre possible, la jeunesse du pays. La notion indispensable du service militaire obligatoire pour tous impliquait, avec l'accroissement limité des effectifs de l'armée active pour des raisons budgétaires, une réduction dans la durée du service. On croyait alors dur comme fer qu'il fallait un nombre considérable d'années pour faire un soldat. Thiers était partisan des 7 ans qu'il avait vus en vigueur sous l'Empire. Les 5 ans, auxquels l'Assemblée nationale consentit à descendre, donnaient le vertige, la sensation du vide aux généraux de l'époque. Et comme on disait alors dans la rue que la France venait d'être battue par le maître d'école prussien, on voulut placer le maître d'école français en posture de prendre sa revanche. Ce fut là l'origine des ridicules bataillons scolaires. La préparation pré-militaire abou-

tissait à une caricature, bien faite pour diminuer, dans la nation, le prestige de l'armée véritable.

Les bataillons scolaires ne tardèrent pas à disparaître de nos dimanches provinciaux, et longtemps la préparation pré-militaire resta en somnolence.

De nouvelles réductions dans la durée du service militaire appelèrent l'attention sur l'intérêt qu'elle offrait. Simultanément, ce fut l'orientation de la jeunesse vers les sports, les exercices physiques, la vie au grand air, le scoutisme, toutes choses qui, en donnant muscles, jarrets et poumons à nos enfants, ne pouvaient qu'être agréables au recrutement de l'armée. Celle-ci songea alors à exploiter à son profit l'élan venu d'ailleurs. Elle institua le brevet d'aptitude militaire, assura de réels avantages aux jeunes gens qui en étaient munis quand ils se présentaient pour leur service actif et favorisa de son mieux le développement des sociétés civiles de préparation militaire. L'abjecte politique se glissant partout, à cette période antérieure à la guerre, empêcha de tirer de l'institution autant de bénéfices qu'on aurait pu. Néanmoins nous eûmes dès lors des classes plus robustes, plus aptes à supporter les fatigues de la guerre et si, de 1914 à 1918, nos jeunes soldats ont été envoyés au front après quelques mois d'entraînement, si l'on a constamment disposé de gradés inférieurs ardents, instruits, admirable pépinière de cadres dans nos compagnies, escadrons ou batteries, nous en sommes redevables à l'œuvre ébauchée de la préparation militaire.

La paix revenue, on pouvait, on devait obtenir mieux. La guerre avait montré la nécessité de nouvelles modifications, sinon d'une transformation presque radicale, en ce qui concerne le programme de l'examen du brevet d'aptitude. L'intérêt primordial de cet examen était de fournir un contrôle de la préparation physique, morale et pré-militaire des jeunes Français, à la veille de leur incorporation. Ce brevet d'aptitude militaire se transformait donc en un certificat de préparation au service militaire, auquel s'adjoignaient, complémentairement, des brevets de spécialité.

A l'heure actuelle, ce qui est au premier plan du programme, c'est l'éducation physique, à laquelle on rattache la marche, le tir, la natation, quelques épreuves théoriques ayant trait à l'éducation individuelle dans la campagne, à l'outil et au tir. Le tir est considéré comme l'une des parties les plus importantes de l'instruction du soldat ; aussi s'efforce-t-on de l'y habituer de bonne heure.

Les épreuves dites d'éducation militaire élémentaire ne sont pas en contradiction avec le principe imposé de laisser à l'armée la tâche de faire des soldats avec les jeunes gens préparés par les sociétés.

Orientation, appréciation des distances, utilisation des signaux, téléphone, lecture de la carte au 80 000e ; utilisation des outils, connaissance de l'arme de tir, en constituent la matière.

L'examen comprend enfin une épreuve destinée à s'assurer que les principes moraux enseignés à l'enfant et à l'adolescent, par les parents dans la famille, par l'instituteur dans l'école, trouvaient leur écho dans les œuvres de préparation au service militaire, y étaient cultivés, entretenus, exaltés. Cette mission se complète par les notions essentielles de l'hygiène individuelle et de l'hygiène sociale.

Quant aux anciennes épreuves des brevets d'aptitude militaire aux différentes armes, elles ont été remplacées par des brevets de spécialité. Ils servent d'indication utile aux commandants de recrutement qui en tiennent largement compte pour les affectations. Ces brevets de spécialité se répartissent ainsi : armes montées, cycliste, aviron, chars de combat, lecteur au son, sapeur-mineur, sapeur de chemins de fer, opérateur manipulant, télégraphiste, colombophile.

Cette organisation dont l'utilité est déjà prouvée, attend, pour être sanctionnée, qu'une loi sur l'organisation générale de l'éducation, l'instruction et l'entraînement préparatoire de la jeunesse, en vue de l'accomplissement du devoir militaire, ait pu être examinée par le Parlement. Toujours cette déplorable inertie de nos parlementaires ! Avec cette loi, nous serons certains de disposer de soldats vigoureux et d'avoir un déchet de recrutement réduit au minimum. La stagnation de la natalité en France nous en fait un devoir urgent.

La préparation militaire supérieure, qui bénéficie d'une légère avance législative, a pour objet la formation des cadres de complément nécessaires à l'armée mobilisée.

Au cours de la guerre, les besoins en officiers subalternes ayant nécessité la recherche et la formation rapide de l'élite intellectuelle de notre jeunesse, il est apparu depuis comme indispensable d'orienter, dès le temps de paix, ces jeunes gens vers les fonctions d'officier de réserve.

On a donc été amené à étendre à toutes les écoles civiles d'enseignement supérieur et aux Facultés, la préparation militaire déjà instituée par les lois de recrutement antérieures dans un nombre restreint d'établissements : école centrale des arts et manufactures, école normale supérieure.

A l'heure actuelle, la préparation militaire supérieure écrème les éléments intellectuels et laborieux du pays pour en constituer la majeure partie des cadres de l'armée sur pied de guerre. Elle cons-

titue, pour les jeunes gens admis à en suivre les cours, le premier stade de leur formation militaire ; formation qui se poursuit, au cours de leur service actif, ainsi que je l'ai exposé dans une précédente chronique, dans les pelotons d'élèves officiers de réserve et dans les régiments.

Comment fonctionne ce service ? Il est placé, dans chaque corps d'armée, sous les ordres directs du général commandant le corps d'armée. L'autorité de celui-ci s'exerce par l'intermédiaire d'un officier supérieur, directeur du Service pour le corps d'armée, chargé en même temps de la direction des écoles d'instruction des officiers de réserve. Ce directeur est secondé par des officiers instructeurs, désignés autant que possible à titre permanent, et par des sous-officiers qualifiés, détachés des corps de troupe soit complètement, soit pour un certain nombre de séances chaque semaine, pendant toute la durée de l'année scolaire.

Le cycle d'instruction comporte au minimum 240 heures de travail et 12 demi-journées d'exercices extérieurs, réparties uniformément, en principe, sur les deux dernières années d'études. Pendant la première année, tous les élèves, sans exception, reçoivent l'instruction de l'infanterie et les connaissances indispensables des règlements communs à toutes les armes. Au début de la seconde année d'instruction, les élèves sont pourvus d'une affectation au titre d'une arme ou service, en vue des épreuves du brevet de préparation militaire supérieure. Les affectations sont faites d'après les besoins indiqués par le ministre et selon la nature de l'enseignement donné dans les diverses écoles. Les cours ont lieu d'octobre à juin. Quant aux épreuves du brevet de préparation militaire supérieure, elles n'ont lieu qu'une fois par an et ne peuvent être subies qu'une seule fois. Sa validité pour l'admission dans les pelotons d'élèves officiers de réserve s'étend soit au mois de novembre de l'année de son obtention, soit au mois de mai de l'année suivante.

Telle est l'organisation dont les résultats déjà acquis ont donné satisfaction.

J'ai pensé qu'il était intéressant d'entrer, à son sujet, dans quelques détails. Ils permettront à nos camarades de l'armée suisse de se rendre compte des efforts que l'on fait, chez nous, pour adapter à la situation particulière de la France les principes de la préparation militaire depuis si longtemps en honneur dans leur pays.